CREFOP

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles



Commission Emploi et Compétences

Composition « patronale »:

1 titulaire et 1 suppléant MEDEF 1 titulaire et 1 suppléant U2P

Fréquence des réunions :

4 à 5 réunions par an

Les suppléants peuvent assister avec les titulaires aux séances du CREFOP. Ils ne délibèrent qu'en l'absence des membres titulaires

Auvergne-Rhône-Alpes:

Nombre de mandataire(s): 2 Dont titulaire(s): 1 (poste à pourvoir) Dont suppléant(s): Caroline SAILLARD

Durée du mandat : 3 ans

Dernier renouvellement : mai 2019 **Prochain renouvellement :** mai 2022

Missions:

Le CREFOP est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation.

Il se dote des commissions et groupes de travail nécessaires à son fonctionnement.

- ➤ Contribue à la mise en œuvre des actions définies dans le cadre du CPRDFOP et peuvent en proposer l'adaptation
- > Prépare les avis à rendre par le CREFOP, qui seront ensuite soumis à la validation du comité plénier ou du bureau
- > Peut exprimer des propositions d'actions sur des enjeux prioritaires qui participent à la stratégie régionale emploi-insertion-formation-orientation.

Les enjeux prioritaires de la Commission Emploi et Compétences s'inscrivent en cohérence avec les axes et les priorités de la Stratégie Régionale de l'Emploi (SRE) portée dans le cadre du Service Public de l'Emploi Régional (SPER), ainsi que ceux du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Ils concernent :

- ➤ La mise en œuvre et le suivi du Pacte régional pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC Pacte) 2019-2022
- ➤ L'observation des besoins en compétences ;
- ➤ Le plan pauvreté dans le cadre de la mise en œuvre du service public de l'insertion ;
- ➤ Les politiques contractuelles (COEF, ADEC, EDEC) avec les branches professionnelles.

En matière d'observation, cette commission assure, pour le compte du Bureau, le rôle de chef de projet des travaux prévus dans la fiche I-1-1 du CPRDFOP « Observation des besoins de compétences et de qualifications » et réalisés au sein du groupe « diagnostic en continu ».